

**Message de Juan Somavia  
Directeur général du Bureau international du Travail  
à l'occasion de la Journée internationale des  
populations autochtones**

**9 août 2009**

A l'occasion de cette journée internationale, l'OIT réaffirme l'engagement qu'elle a pris d'œuvrer à la promotion et à la concrétisation des droits des populations autochtones.

D'importants progrès ont été accomplis, mais il reste encore de nombreux défis à relever. La crise économique mondiale que nous traversons aujourd'hui et les menaces dont elle s'accompagne, qui nous font redouter de voir le chômage, le sous-emploi, la pauvreté et les inégalités s'accroître et perdurer, nous imposent de faire preuve d'une vigilance encore plus grande à l'égard de la situation des populations autochtones. Couramment en butte à la discrimination dans l'emploi et la profession, ces populations sont privées de leurs moyens de subsistance traditionnels et n'ont guère de solutions de remplacement.

Une action ciblée est nécessaire pour intégrer les peuples indigènes et tribaux dans une reprise économique à la fois productive et centrée sur l'humain. Cette année, la Conférence internationale du Travail a adopté un Pacte mondial pour l'emploi. Ce pacte propose un ensemble équilibré et réaliste de mesures à prendre pour faire face à la crise tout en contribuant à la viabilité économique, sociale et environnementale à long terme. Fondé sur l'Agenda du travail décent, il est axé sur l'emploi et la protection sociale, mais souligne également le rôle indispensable que jouent les principes et droits fondamentaux au travail ainsi que le dialogue social pour parvenir à une reprise qui soit profitable à tous. Ces mesures vont nécessairement s'adresser et bénéficier aux populations autochtones, dont les compétences, le savoir et les techniques constituent de précieuses ressources pour la préparation d'un avenir viable.

Des politiques cohérentes de travail décent pour les populations autochtones, adaptées à leur situation et élaborées avec elles, ouvrent la voie qui permet de sortir de la pauvreté. Par les possibilités d'organisation et de dialogue qu'il offre, l'accès au travail décent donne aussi à ces populations de meilleurs armes pour faire face à la menace du VIH/sida – thème de cette journée internationale – car, d'une part, il offre de nombreuses possibilités d'accéder à l'information, à la prévention et aux soins et, d'autre part, il favorise le respect du principe de non-discrimination.

Un certain nombre d'accords internationaux – dont la convention (n° 169) de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée en 2007 et le Pacte mondial pour l'emploi – constituent une solide base d'action.

En cette journée internationale, et alors que nous célébrons le 20e anniversaire de l'adoption de la convention no 169 de l'OIT relative aux droits des peuples indigènes et tribaux, faisons en sorte que les valeurs, les principes et les lignes d'action énoncées dans ces instruments prennent corps, et agissons en solidarité et en partenariat avec les populations autochtones. L'OIT participera elle aussi à la recherche d'un avenir meilleur et digne pour les peuples autochtones et tribaux grâce au travail décent.

\* \* \*